

Et si les communautés **des Arts, des Sciences et des Technologies** se rencontraient pour sensibiliser, promouvoir et diffuser, à travers les arts, les innovations, les applications scientifiques, technologiques contemporaines et leur rôle structurant dans notre société du 21^{ème} siècle auprès des jeunes, du grand public, des leaders d'opinion du public et du privé ?

Costel Subran (1949 -2022), éminent scientifique des lasers en France, auteur de nombreux ouvrages et maître d'œuvre de l'Année internationale de la lumière en France en 2015, qui était convaincu de la richesse apportée par l'interdisciplinarité et la transmission a eu l'idée de créer une association rassemblant un collectif sur ces thématiques.

Artistes, chercheurs, enseignants, industriels, collégiens, lycéens, étudiants, représentants des pouvoirs publics, éditeurs, entreprises privées et organismes publics, vous êtes tous concernés.

Comment donner corps à cette belle idée ?

- Etablissons des partenariats,
- Créons des espaces de rencontres,
- Stimulons la génération et la diffusion d'innovations,
- Menons des actions de communication et de sensibilisation auprès des jeunes,
- Mettons la révolution numérique au service de la création artistique,
- Assurons la promotion d'initiatives, d'ouvrages illustrant la beauté et la valeur ajoutée du rapprochement de ces communautés.

En deux mots, **œuvrons ensemble !** au rapprochement et à la valorisation des acteurs des secteurs scientifiques, technologiques et artistiques !

Comment participer à cette aventure ?

L'association « **Arts, Sciences et Technologies 21 - Costel Subran** » est désormais constituée. Elle dispose d'un site Internet à l'adresse <https://www.ast21.org/> , d'un compte en banque chez BNP Paribas, agence de St Cloud-Val d'or.

L'association lance une campagne d'adhésion pour l'année 2022-2023 aux tarifs suivants :

- 10 € pour les étudiants et tous ceux dont le revenu mensuel net avant impôt est inférieur ou égal à 2000€
- 20€ pour ceux dont ce revenu est compris entre 2001 et 3000 €
- 30 € pour ceux dont ce revenu est compris entre 3001 et 4000 €
- 40 € pour ceux dont ce revenu est compris entre 4001 et 5000 €
- 50 € pour ceux dont ce revenu est supérieur ou égal à 5001 €

Seront membres bienfaiteurs ceux qui acquitteront une cotisation double de celle qu'ils (elles) auraient à payer en tant que simples adhérents.

Entreprises privées et organismes publics, nous contacter.

Quels avantages m'apportera mon adhésion ?

- Vous appartierez à la communauté AST21-Costel Subran dont vous pourrez mentionner votre appartenance comme membre sur vos CV, site internet, réseaux sociaux ...
- Vous serez mentionné(e) comme membre sur le site de AST21-Costel Subran (sauf avis contraire).
- Vous rencontrerez vos pairs et tisserez des relations professionnelles fructueuses dans le cadre du networking ;
- Vous bénéficiez d'avantages et ressources réservés aux membres ;
- Vous bénéficiez de la visibilité offerte par les outils de communication d'AST-21 Costel Subran à titre personnel ou pour votre structure professionnelle ;
- Vous ferez partie des intervenants qui souhaitent faire entendre leur voix dans le cadre des actions avec les partenaires AST21-Costel Subran ;
- Vous bénéficiez de la priorité aux événements organisés par AST21-Costel Subran ;
- Vous pourrez participer aux différents groupes de projets selon vos affinités et vos objectifs

Nous avons tant à faire ensemble ! Rejoignez-nous !

En vous remerciant par avance de votre adhésion et règlement (voir informations jointes)

Bien cordialement,

Le bureau de l'AST 21-Costel Subran

Jean Audouze, président

Michel Menu, vice-président

Bernard Bismuth, vice-président

Alain Brenac, trésorier

José Schoumaker, secrétaire

Karine Lethiec, représentante Artistes

Edmond Amouyal, représentant Scientifique

Olivia Pierre, représentante Technologie et Industrie

Le conseil d'Administration :

Collège Artistique

Mme Anilore Banon, Mme Graciane Finzi, M. Denis Laming, M. Christophe Lemaire, Mme Karine Lethiec, M. Eric Michel, Mme Géraldine Sfez, M. Yann Toma

Collège Scientifique

M. Edmond Amouyal, M. Jean Audouze , M. Frederick Bordry , Mr.Claude Boccara, M. Alain Brenac, Mme Marie-Christine Maurel, M. Michel Menu, Mme Marie-Paule Pileni

Collège Technologie et Industrie

M. Bernard Bismuth, Mme Joëlle Monette, M.Francis Nakache, Mme Olivia Pierre, M. Jean-Pierre Quémard, M. José Schoumaker, M. Dorian Serradeil, M.Thierry Voiriot

Comment adhérer ?

Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation :

-par **chèque** à l'ordre d'AST21, envoyé au trésorier avec votre bulletin d'adhésion

AST 21 , 2 parc de la Bérengère 92210 Saint-Cloud

-par **virement bancaire** sur le compte de l'association aux coordonnées indiquées ci-dessous :

IBAN : FR 76 3000 4003 3700 0101 5615 166

BIC : BNPAFRPPXXX

La cotisation ne sera perçue qu'après que le bureau ait agréé votre adhésion.

Bulletin d'adhésion (2022–2023)

A renvoyer par courrier à AST 21 2 parc de la Bérengère 92210 Saint-Cloud

Ou par courrier électronique à : brenalain@gmail.com

Nom :

Prénom(s) :

Qualité/fonction :

Adresse postale Professionnelle :

Adresse postale Personnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone portable :

Je déclare vouloir adhérer à l'association AST 21- Costel Subran.

(Éventuellement) Je suis recommandé par

Fait à :

le :

(signature)

Annuaire des adhérents

Un annuaire est en cours de constitution sur le site de l'association AST 21 accessible sans mot de passe à l'adresse : <https://www.ast21.org>. Seuls les membres ayant donné formellement leur accord sur la mise en ligne de leurs données personnelles y figureront.

Prière de répondre à la question à réponses multiples suivantes :

Acceptez-vous que figurent en clair dans l'annuaire des adhérents, qui sera mis en ligne sur le site AST 21 :

- | | | |
|--------------------------------------|------------|------------|
| • vos nom, prénom ? | OUI | NON |
| • votre adresse mail ? | OUI | NON |
| • votre numéro de téléphone mobile ? | OUI | NON |
| • votre qualité/fonction | OUI | NON |